



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-033-2023-07

PUBLIÉ LE 19 JUILLET 2023

# Sommaire

## Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-07-19-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de Versailles (2 pages) Page 5

IDF-2023-07-19-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles, en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages) Page 8

## Rectorat de l'académie de Créteil / Affaires juridiques

IDF-2023-07-19-00022 - Arrêté du 19 juillet 2023 de désignation de madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique du rectorat de Créteil, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) dans l'académie de Créteil (2 pages) Page 12

IDF-2023-07-19-00010 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement (DPAE) au rectorat de l'académie de Créteil (4 pages) Page 15

IDF-2023-07-19-00019 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, cheffe du service des pensions (1 page) Page 20

IDF-2023-07-19-00011 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical (DASEM) du rectorat de l'académie de Créteil (2 pages) Page 22

IDF-2023-07-19-00007 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, madame Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives, monsieur David BERHAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines et monsieur Vincent BENAVENT, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier (3 pages) Page 25

IDF-2023-07-19-00020 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER, cheffe du service académique d'information et d'orientation (SAIO) de l'académie de Créteil (1 page) Page 29

IDF-2023-07-19-00021 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique (SJ) du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 31
IDF-2023-07-19-00008 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 34
IDF-2023-07-19-00014 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 38
IDF-2023-07-19-00012 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Marine HENRY, coordinatrice académique de la paye par intérim (2 pages)	Page 41
IDF-2023-07-19-00017 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 44
IDF-2023-07-19-00009 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 49
IDF-2023-07-19-00013 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil (3 pages)	Page 53
IDF-2023-07-19-00018 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC) (3 pages)	Page 57
IDF-2023-07-19-00003 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 61
IDF-2023-07-19-00006 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances » (3 pages)	Page 64
IDF-2023-07-19-00016 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 68
IDF-2023-07-19-00015 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information (DSI) de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 71
IDF-2023-07-19-00004 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil (3 pages)	Page 74

IDF-2023-07-19-00005 - Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 78

**Rectorat de l'académie de Paris / division des affaires juridiques**

IDF-2023-07-01-00007 - Arrêté n° 2023-16-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 83

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-07-19-00001

Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de  
l'Académie de Versailles, en matière de contrôle  
de légalité des établissements publics locaux  
d'enseignement rattachés à la région  
d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de  
Versailles

## **Arrêté**

portant délégation de signature à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de Versailles

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2131-6 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 421-14 et R. 421-54 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'ordonnance n° 2004-631 du 1er juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Etienne CHAMPION en qualité de recteur de l'académie de Versailles à compter du 24 juillet 2023 ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## **ARRETE**

**Article 1er :** Au titre du contrôle de légalité, sont transmises, par délégation accordée au recteur de l'Académie de Versailles, qui en accuse réception, les délibérations du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Versailles relatives :

- à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés ;
- au recrutement de personnels ;
- au financement des voyages scolaires.

Conformément à l'article R. 421-54 du code de l'éducation, ces délibérations sont exécutoires quinze jours après leur transmission.

**Article 2** : Délégation est donnée à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles, est autorisée à donner délégation de signature, pour les cas d'absence et d'empêchement, à des agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Direction des affaires juridiques). Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**Article 4** : Les délégations de signature indiquées aux articles 2 et 3 s'appliquent également aux actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Versailles qui ne sont pas soumis à l'obligation de transmission.

**Article 5** : Un bilan du contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'Académie de Versailles est transmis chaque année au préfet de la région d'Ile-de-France (Direction des affaires juridiques).

**Article 6** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le recteur de l'Académie de Versailles, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/) et qui entre en vigueur le lendemain de sa publication et au plus tôt le 24 juillet 2023.

Fait à Paris le 19 juillet 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2023-07-19-00002

Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de  
l'Académie de Versailles, en matière  
d'ordonnancement secondaire



**Arrêté**  
**portant délégation de signature à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'Académie de Versailles,**  
**en matière d'ordonnancement secondaire**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Commandeur de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi no 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 4 décembre 2019 portant nomination des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 "Soutien de la politique de l'éducation nationale" ;

Vu la décision n° ESRF1900302S du 9 décembre 2019 par laquelle les responsables de programmes du

ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomment la Rectrice de l'académie Versailles en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 231 ;

Vu la décision ministérielle ESRF2036756S du 21 décembre 2020 de nomination du Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme du programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Etienne CHAMPION en qualité de recteur de l'académie de Versailles à compter du 24 juillet 2023 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**Article 1er :** En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne CHAMPION en qualité de recteur de l'académie de Versailles, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :
  - « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
  - « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
  - « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
  - « vie de l'élève » (n° 230) ;
2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

**Article 2 :** En qualité de responsable d'unités opérationnelles, délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'académie de Versailles, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (348) ;
- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

**Article 3 :** Pour les subventions d'un montant de 30 000 euros et plus et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30 000 euros et plus, la délégation de signature consentie à l'article

2 du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Les dispositions de l'alinéa 1er du présent article ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'éducation nationale.

**Article 4** : Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

**Article 5** : En application des dispositions de l'article 69-5 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Monsieur Etienne CHAMPION, recteur de l'académie de Versailles, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs, pour les cas d'absence et d'empêchement, dans la limite de leurs attributions.

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Direction des affaires juridiques). Cette décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**Article 6** : Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire sera adressé semestriellement, sous le présent timbre, au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (secrétariat général aux moyens mutualisés).

**Article 7** : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le recteur de l'Académie de Versailles, sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture, accessible sur son site Internet : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/) et qui entre en vigueur le lendemain de sa publication et au plus tôt le 24 juillet 2023.

Fait à Paris le 19 juillet 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

Signé

Marc GUILLAUME

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00022

Arrêté du 19 juillet 2023 de désignation de madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique du rectorat de Créteil, en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) dans l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 de désignation de madame Eva HONG-BAUVERT,  
cheffe du service juridique du rectorat de Créteil,  
en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)  
dans l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 330-1 à R. 330-4 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 nommant madame Eva HONG-BAUVERT attachée d'administration de l'Etat, responsable du service juridique de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Madame Eva HONG-BAUVERT**, cheffe du service juridique du rectorat de l'académie de Créteil, est désignée en tant que responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'académie de Créteil.

Ses attributions recouvrent le rectorat de l'académie de Créteil et les services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.

Les demandes d'accès aux documents administratifs doivent s'effectuer, dans un premier temps, auprès des services gestionnaires des dossiers.

En cas de difficulté particulière, les demandes sont à adresser, par courrier, avec mention « accès aux documents administratifs » à : service juridique – 4, rue Georges Enesco – 94010 Créteil cedex ou par message électronique à [ce.sj@ac-creteil.fr](mailto:ce.sj@ac-creteil.fr)

Les demandes de réutilisation des informations publiques doivent être transmises au service juridique, à la même adresse avec mention « réutilisation des informations publiques ».

**ARTICLE 2 :**

**Madame Eva HONG-BAUVERT** rend compte de son activité au recteur et au secrétaire général de l'académie de Créteil – 4, rue Georges Enesco – 94100 Créteil cedex.

Elle assure la liaison avec la Commission d'accès aux documents administratifs.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Une information sera également effectuée sur le site de l'académie de Créteil : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr).

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00010

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement (DPAE) au rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Anne TANGUY, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement (DPAE) au rectorat de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation relevant du ministres chargé de l'enseignement supérieur affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et au sein de certains établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseigneemt supérieur et de la jeunesse et des sports ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 juin 2020 nommant madame Luxelle FLORINA, attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 avril 2021 nommant madame Alizé MARIE-JOSEPH attachée d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 février 2022 affectant madame Julie GUITTON, attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels ATSS et de l'encadrement (DPAE) ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 25 février 2022 affectant madame Patricia SKORUPSKI, professeure des écoles hors classe détachée dans le corps des attachés d'administration de l'État au grade d'attachée principale d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil en qualité d'adjointe à la cheffe de la division des personnels ATSS et de l'encadrement (DPAE) ;



- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 août 2020 nommant madame Michèle MERCIER, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Anne TANGUY, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Anne TANGUY**, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et d'encadrement à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) – les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;
  - les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
  - les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;
  - les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;
  - les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
  - les arrêtés prononçant les congés de maladie ;
  - les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;
  - les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
  - les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
  - les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;
  - l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;
  - les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;
  - les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

- les décisions relatives au droit individuel de formation ;
- les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;
- la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;
- la constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

- 3) – les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;
- les acceptations et les refus de candidatures ;
  - les convocations des candidats ;
  - la communication des relevés de notes aux candidats ;
  - les pièces relatives aux frais de concours ;
  - la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Anne TANGUY, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

- **Mesdames Patricia SKORUPSKI et Julie GUITTON**, adjointes à la cheffe de division,
- **Mesdames Luxelle FLORINA et Alizé MARIE-JOSEPH**, cheffes de service,
- **Madame Michèle MERCIER**, cheffe du bureau des personnels d'inspection et de direction,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 4) de l'article 1<sup>er</sup>

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont elles ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00019

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, cheffe du service des pensions

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON,  
cheffe du service des pensions**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2015 nommant madame Brigitte CORNATON, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Brigitte CORNATON**, cheffe du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires ;
- actes relevant de la gestion courante ;
- arrêtés de mise à la retraite ;
- affiliations rétroactives.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00011

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de  
signature à madame Coralie  
BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de  
l'accompagnement social et médical (DASEM)  
du rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical (DASEM) du rectorat de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 août 2021 nommant madame Annabelle DANOUMBE attachée d'administration de l'État au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 novembre 2018 prononçant le détachement de madame Alexandra BEAUPEL, professeure certifiée d'anglais, dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, attachée principale d'administration, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Coralie BOUET-LAHOULETTE**, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
  - actes relevant de la gestion courante ;
  - décisions de secours d'urgence,
  - liquidations et pièces justificatives.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Coralie BOUET-LAHOULETTE, délégation de signature est donnée à :

- madame **Annabelle DANOUMBE**, cheffe du service des affaires médicales ;
- madame **Alexandra BEAUPEL**, cheffe du service de l'action sociale ;

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leurs services dans la limite de leurs attributions et compétences.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI



# Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00007

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, madame Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives, monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines et monsieur Vincent BENAVENT, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, madame Francette DALLE MESE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives, monsieur David BERAHA, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines et monsieur Vincent BENAVENT, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier**

### **LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** les articles R. 222-25 et D. 222-27 du code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D. 222-20 du code de l'éducation autorisant le recteur d'académie à déléguer sa signature aux adjoints au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 14 février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 portant nomination, détachement et classement de madame Francette DALLE MESE, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 7 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 février 2023 portant nomination et classement de monsieur David BERAHA, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2023 portant nomination et classement de monsieur Vincent BENAVENT, ingénieur de recherche du CNRS, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- **madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques,

- **madame Francette DALLE MESE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives,

- **monsieur David BERAHA**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines,

- **monsieur Vincent BENAVENT**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Gestion des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil,
2. Gestion des maîtres qui exercent dans les établissements d'enseignement privé sous contrat,
3. Organisation et fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire,
4. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil,
5. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement,
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants,
7. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves,
8. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat,
9. Surveillance des établissements privés hors contrat,
10. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale,
11. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable,
12. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil,
13. Décisions relatives à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale,
14. Comptes rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 6 juillet 2023.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00020

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER, cheffe du service académique d'information et d'orientation (SAIO) de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Elisabeth BOYER,  
cheffe du service académique d'information et d'orientation (SAIO) de l'académie de Créteil**

## **LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

**VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;

**VU** l'arrêté ministériel en date du 18 octobre 2021 portant nomination, détachement et classement de madame Elisabeth BOYER, inspectrice de l'éducation nationale, dans l'emploi de conseillère de recteur, cheffe du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (CSAIO), adjointe à la déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Elisabeth BOYER**, cheffe du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartition des ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Propositions d'admission et refus d'inscription dans le cadre de la campagne d'accès à l'enseignement supérieur ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation/affectation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00021

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique (SJ) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à  
madame Eva HONG-BAUVERT, cheffe du service juridique (SJ) du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 nommant madame Eva HONG-BAUVERT, attachée d'administration de l'Etat, responsable du service juridique de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 19 août 2004 nommant madame Isabelle RENARD attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Eva HONG-BAUVERT**, cheffe du service juridique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Correspondances non décisionnelles relatives aux fonctions de conseil juridique, protection juridique ;
- Actes de gestion et de procédure relatifs à l'instruction des litiges portés devant les instances juridictionnelles à l'exclusion des mémoires en défense.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Eva HONG-BAUVERT, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- **madame Isabelle RENARD**, adjointe à la cheffe de service.



**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00008

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Fatima FILIPPIN cheffe de la division des personnels enseignants (DPE) du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant monsieur Vincent ALBAUD, attaché principal d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 août 2020 nommant madame Sylvie TROUSSET, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 février 2021 nommant madame Marie-Françoise DESJARDINS, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 mai 2022 nommant madame Yamna HADDOUCHE, attachée principale d'administration, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, attaché d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBUNET, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 mars 2021 affectant madame Fatima FILIPPIN, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 mai 2022 affectant madame Samira TIFRAOUIE, attachée d'administration de l'État, au rectorat de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Fatima FILIPPIN**, cheffe de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;
- les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;
- les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;
- les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;
- les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;
- les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;
- les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- les décisions relatives aux congés dans le cadre d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle ;
- la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- les décisions relatives au droit individuel de formation ;
- les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;
- les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;
- les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;
- les documents et courriers concernant la paye.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Fatima FILIPPIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle GARNIER-DUVAL**, adjointe à la cheffe de division et **monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Marie-Françoise DESJARDINS, Yamna HADDOUCHE, Anouk JACOB-KHARAT, Samira TIFRAOUINE, Sylvie TROUSSET** et **monsieur Denis ALTHAPARRO**, chefs de service,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

## **ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00014

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à  
Madame Juliette MARCI, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement  
professionnel (DAFOR) de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Juliette MARCI**, cheffe de la division académique de la formation et de l'accompagnement professionnel, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels :
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
  - Ordres de mission des personnels ATSS formateurs et stagiaires en France ;
  - Etats de liquidation des vacances des formateurs ;
  - Bons de commande et constatation du service fait relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
  - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, aux personnels ATSS et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion des demandes de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) des personnels de l'Académie de Créteil :
  - Notification des droits acquis dans le cadre du CPF ;
  - Notification d'acceptation ou de refus des demandes de mobilisation des droits acquis des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels ATSS et des personnels d'encadrement ;
  - Conventions d'utilisation des droits liés au compte personnel de formation ;
  - Bons de commande et constatation du service fait relatifs à l'exécution des décisions d'acceptation d'utilisation des droits CPF ;
  - Décrémentation des droits acquis à la suite de l'utilisation du compte personnel de formation.
- Actes relatifs à l'attribution des congés de formation professionnelle pour les personnels enseignants et d'éducation des établissements publics du second degré, les psychologues de l'éducation nationale, les personnels d'inspection et de direction et les personnels ATSS :
  - Notification d'acceptation et de refus des demandes de placement en congé de formation professionnelle.

### ARTICLE 2 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00012

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de  
signature à madame Marine HENRY,  
coordinatrice académique de la paye par intérim

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Marine HENRY,  
coordinatrice académique de la paye par intérim**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 mai 2022 nommant madame Marine HENRY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 18 juillet 2023 nommant madame Marine HENRY coordinatrice académique de la paye par intérim à compter du 15 juin 2023 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **madame Marine HENRY**, coordinatrice académique de la paye par intérim, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marine HENRY, délégation de signature est donnée à **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences les actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 2 février 2023.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00017

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Sandrine LANDES, cheffe de la division des affaires financières (DAF) du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- VU** le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2018 affectant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2021 affectant madame Stella POTINO, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guenolla PFLIGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 11 juillet 2012 nommant madame Sylvia FEDER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT, adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juillet 2021 nommant madame Amel BELAROUCI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 30 août 2021 nommant madame Danièle MBOMBO MOKONDA, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 mai 2022 nommant madame Sandrine LANDES, attachée principale d'administration, cheffe de la division des affaires financières au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Laurence DEMERY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant madame Sandrine MARGARY, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 juillet 2022 nommant monsieur Johan NIGARD, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 28 juillet 2022 nommant madame Yasmine TOUATI, adjointe administrative principale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juin 2023 nommant monsieur Olivier SIBILLAUD, attaché principal d'administration, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 18 janvier 2023 nommant monsieur Emmanuel MONTFLORE, ingénieur d'études, adjoint à la cheffe de la division des affaires financières à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;
- VU** la convention en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 de délégation de gestion relative à l'exécution financière des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) dans le cadre du « Plan de relance » au titre de l'activité « continuité pédagogique » conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sandrine LANDES**, cheffe de la division des affaires financières, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009 ;
- Exécution des opérations d'ordonnancement des dépenses dans la limite des appels à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE), et dans les conditions précisées dans la convention conclue entre la région académique Ile-de-France et l'académie de Créteil dans le cadre du « Plan de relance », au titre de l'activité « continuité pédagogique » ;
- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques », déléguées au recteur de l'académie de Créteil par l'arrêté préfectoral susvisé ;
- Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable.

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signature des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sandrine LANDES, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Emmanuel MONTFLORE**, adjoint à la cheffe de la division,
- **Madame Stella POTINO et monsieur Olivier SIBILLAUD**, chefs de service, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES et Stella POTINO et de messieurs Emmanuel MONTFLORE et Olivier SIBILLAUD, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Amel BELAROUCI, Laurence DEMERY, Sylvia FEDER, Sandrine MARGARY, Danièle MBOMBO MOKONDA, Nicole ZALI et monsieur Johan NIGARD** gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de mesdames Sandrine LANDES et Stella POTINO et de messieurs Emmanuel MONTFLORE et Olivier SIBILLAUD, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
- madame Angélique BERENGER,
- madame Francine BIKOUMOU,
- madame Edwige CHAUMONT,
- madame Laurence DEMERY,
- madame Sylvia FEDER,
- monsieur Bernard HOUSSIN,
- madame Sandrine MARGARY,
- madame Danièle MBOMBO MOKONDA,
- monsieur Johan NIGARD,
- madame Guenolla PFLIGER,
- madame Magali SAULDUBOIS,
- madame Yasmine TOUATI.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 10 juillet 2023.

### **ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00009

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés (DEEP) du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Isabelle TAIEB attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 nommant monsieur Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2019 nommant madame Christine ROSE attachée principale d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 novembre 2020 nommant madame Elisabeth BOY attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 20 août 2011 titularisant madame Ouiza BOUNOUNI dans le grade de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 16 mai 2023 affectant madame Elisabeth MONNIER, attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;
- VU** l'acte en date du 3 décembre 2018 nommant monsieur Franck HUGOY chef de la division des établissements d'enseignement privés ;
- VU** la lettre de mission en date du 6 mars 2023 nommant madame Isabelle TAIEB adjointe au chef de la division des établissements d'enseignement privés à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- VU** la lettre de mission en date du 6 mars 2023 confiant à madame Ouiza BOUNOUNI l'intérim de cheffe du service des personnels des premier et second degrés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à monsieur **Franck HUGOY**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- Correspondances aux directions des services départementaux de l'éducation nationale et aux chefs d'établissement concernant la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et du second degré de l'académie.
- Gestion des établissements d'enseignement privés hors contrat :
  - L'accusé réception du dossier d'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat.
- Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :
  - les arrêtés de nomination
  - les avis d'affectation
  - les avis de classement
  - les avis d'avancement d'échelon
  - les avis de temps partiel
  - les décisions relatives aux congés
  - les autorisations d'enseigner
  - les fins de fonction pour retraite
  - les documents et courriers concernant la paye.
- Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :
  - les arrêtés de nomination
  - les avis d'affectation
  - les avis de classement
  - les avis d'avancement d'échelon
  - les avis de temps partiel
  - les décisions relatives aux congés
  - les autorisations d'enseigner
  - les fins de fonction pour retraite
  - les documents et courriers concernant la paye.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur **Franck HUGOY**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Isabelle TAIEB**, adjointe au chef de division,
- Madame **Christine ROSE**, cheffe du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Elisabeth BOY**, cheffe du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, cheffe du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Nord et de Seine-Saint-Denis,
- Madame **Ouiza BOUNOUNI**, cheffe par intérim du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés des départements de Seine-et-Marne Sud et du Val-de-Marne.

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont elles ont la

responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 juin 2023.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00013

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements (DE) au rectorat de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 décembre 2019 affectant monsieur Julien LALIVE, proviseur de lycée, au rectorat de l'académie de Créteil pour exercer les fonctions de chef de la division des établissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 6 mai 2022 prononçant la titularisation de madame Camille GUIBERT dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et sa nomination en qualité de cheffe de service au sein du département de l'accompagnement et au suivi des politiques éducatives (DASPE) au sein du rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 mars 2021 nommant madame Anna MARTINO, attachée d'administration de l'État, au rectorat de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Julien LALIVE**, chef de la division des établissements, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
  - Actes relatifs à la scolarité, notamment les décisions relatives à la recevabilité des appels en matière disciplinaire ;
  - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et EREA ;
  - Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;
- 2) Actes relatifs au suivi des EPLE :
  - Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;
- 3) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;
  - Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
  - Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance.
- 4) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;
  - Actes relatifs au suivi des EPLE :
    - indemnités de caisse et de responsabilité ;
    - arrêtés des groupements comptables.
  - Règlements des budgets des EPLE.
- 5) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Julien LALIVE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Camille GUIBERT**, cheffe du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) ;
- **Madame Anna MARTINO**, cheffe du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires, pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5) ;

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont elles ont la responsabilité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral en date du 2 février 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00018

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Luigi PUCCI,  
chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC)**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 avril 2011 détachant monsieur Fabrice VOISIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans le corps des techniciens de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 24 juillet 2019 nommant monsieur Serge M'PACKO technicien de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 août 2022 nommant madame Sylvie RAHMANI attachée d'administration de l'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 septembre 2022 nommant monsieur Luigi PUCCI ingénieur de recherche ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 15 décembre 2016 nommant madame Cindy SIGNORI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 5 juillet 2018 nommant monsieur Nicolas DEBET, professeur d'éducation physique et sportive hors classe au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 28 septembre 2018 nommant madame Valérie MUNOZ-CIEZA secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

**ARRETE**

## **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Luigi PUCCI**, chef de la division de l'immobilier et de la logistique de l'académie de Créteil (DILAC), à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

## **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Luigi PUCCI, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Serge M'PACKO**, adjoint au chef de division, pôle logistique
- **Madame Sylvie RAHMANI**, adjointe au chef de division, pôle administration et finances

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
  - Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2nd degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
  - Bons de livraison ;
  - Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- **Monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
  - Courriers et actes relatifs à la gestion des archives académiques ;
  - Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **Madame Cindy SIGNORI**, gestionnaire financière à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achats et constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- Bons de livraison.

- **Madame Valérie MUNOZ-CIEZA**, cheffe du service financier

- **Monsieur Nicolas DEBET**, gestionnaire financier

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes suivants :

- Constatation du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes à l'unité opérationnelle pour le programme 214 : « soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ; pour le programme 140 : « enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré » ; pour le programme 141 « enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré » ; pour le programme 723 : « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ; pour le programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- Bons de livraison.

- **Monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 30 mai 2023.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00003

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature  
à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment les articles R. 222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs, l'article R. 222-19-2 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie, l'article D. 220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2022 portant nomination et classement de monsieur Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation permanente de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans les matières suivantes :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil
3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil

4. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
  - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
  - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement
5. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants
6. Décisions rendues en appel pour les sanctions disciplinaires des élèves
7. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent
8. Surveillance des établissements privés hors contrat
9. Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget de l'éducation nationale
10. Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable
11. Décisions relatives à l'administration des données et des bases de gestion relevant du service statistique de l'académie de Créteil
12. Décisions relatives à la gestion, au suivi, et à la prévision de la consommation des emplois et de la masse salariale
13. Comptes rendus d'exécution et notifications d'emplois et de ressources budgétaires
14. Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion de litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 5 janvier 2023.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00006

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances »



**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à  
monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil,  
pour les opérations du programme d'investissements d'avenir - action :  
« internats d'excellence et égalité des chances »**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'État et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) relative au programme d'investissements d'avenir - action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 5 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourduin ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région Ile-de-France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 portant nomination, détachement et classement de madame Francette DALLE MESE, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 décembre 2022 portant nomination et classement de monsieur Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 février 2023 portant nomination et classement de monsieur David BERAHA, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2023 portant nomination et classement de monsieur Vincent BENAVENT, ingénieur de recherche du CNRS, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence :

- 1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil ;
- 2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes ;
- 3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

### **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est également donnée à :

- **madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques ;
- **madame Francette DALLE MESE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives ;
- **monsieur David BERAHA**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines ;
- **monsieur Vincent BENAVENT**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 juillet 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00016

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal FOURESTIER, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le code du travail et notamment son article R. 6233-17 ;
- VU** le décret n° 90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n° 93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 5 février 2021 prononçant la nomination et le détachement de monsieur Pascal FOURESTIER, personnel de direction de classe normale, dans l'emploi de conseiller de recteur, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Pascal FOURESTIER**, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel :

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Tous les actes de gestion pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière ;

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M.;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation :

- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

### **ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 6 mars 2023.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00015

Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information (DSI) de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,  
directeur des systèmes d'information (DSI) de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieure de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil et n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;



## ARRETE

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à **monsieur Raymond DARGEIN**, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
- assistance informatique ;
- bons de commande et factures du domaine de l'informatique, validation des demandes d'achats et constatation du service fait, dans le cadre de l'unité opérationnelle pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du budget opérationnel de programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à **madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

### **ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 février 2023.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00004

Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation de signature à monsieur Mehdi CHERFI,  
secrétaire général de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des  
établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le  
ressort de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 421-14 et R. 421-54 ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-631 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification du régime d'entrée en vigueur, de transmission et de contrôle des actes des autorités des établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2019-838 du 19 août 2019 portant diverses mesures de simplification pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 14 février 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 portant nomination, détachement et classement de madame Francette DALLE MESE, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 7 mars 2022 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 décembre 2022 portant nomination et classement de monsieur Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 février 2023 portant nomination et classement de monsieur David BERAHA, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2023 portant nomination et classement de monsieur Vincent BENAVENT, ingénieur de recherche du CNRS, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENTTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière de contrôle de légalité des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2023-07-18-00001 du 18 juillet 2023 :

- I. Au titre du contrôle de légalité, les délibérations du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, énumérées ci-après, transmises à la rectrice de l'académie de Créteil, qui en accuse réception :
  - délibérations relatives à la passation des conventions et contrats, et notamment des marchés,
  - délibérations relatives au recrutement de personnels,
  - délibérations relatives au financement des voyages scolaires.

Conformément à l'article R. 421-54 du code de l'éducation, ces délibérations sont exécutoires quinze jours après leur transmission.

- II. Les demandes de pièces complémentaires, lettres d'observations et recours gracieux formés à l'encontre de l'ensemble des actes énumérés au I.
- III. Les actes des établissements publics locaux d'enseignement rattachés à la région d'Ile-de-France dans le ressort de l'académie de Créteil, non soumis à l'obligation de transmission.

### ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est également exercée par :

- **Madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques ;
- **Madame Francette DALLE MESE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives ;

- **Monsieur David BERAHA**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines ;
- **Monsieur Vincent BENAVENT**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 6 juillet 2023.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2023-07-19-00005

Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation  
de signature à monsieur Mehdi CHERFI,  
secrétaire général de l'académie de Créteil, en  
matière d'ordonnancement secondaire

**Arrêté du 19 juillet 2023 portant subdélégation de signature  
à monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général de l'académie de Créteil,  
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU** la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- VU** le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant madame Julie BENETTI rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- VU** l'arrêté ministériel en date du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Corinne SCHITTENHELM dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de

l'enseignement supérieur et de la recherche, responsable du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, adjointe au secrétaire général de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 7 mars 2022 portant nomination, détachement et classement de madame Francette DALLE MESE, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale, dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 décembre 2022 portant nomination et classement de monsieur Mehdi CHERFI dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 février 2023 portant nomination et classement de monsieur David BERAHA, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 juin 2023 portant nomination et classement de monsieur Vincent BENAVENT, ingénieur de recherche du CNRS, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 portant délégation de signature à madame Julie BENETTI, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** les décisions du 4 décembre 2019 nommant le recteur de l'académie de Créteil responsable de budget opérationnel de programme (BOP) des programmes 139 « enseignement privé du premier et du second degrés », 140 « enseignement scolaire public du premier degré », 141 « enseignement scolaire public du second degré » et 230 « vie de l'élève » ;
- VU** la décision du 11 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » ;
- VU** la décision du 21 décembre 2020 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme (BOP) et d'unités opérationnelles (UO) pour le programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;



## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Mehdi CHERFI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n° 2023-07-18-00002 du 18 juillet 2023 :

#### I. En qualité de responsable de budget opérationnel de programme, pour :

##### 1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « vie de l'élève » (n° 230).

##### 2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

##### 3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

#### II. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, pour :

Tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « enseignement privé du premier et du second degrés » (n° 139) ;
- « enseignement scolaire public du premier degré » (n° 140) ;
- « enseignement scolaire public du second degré » (n° 141) ;
- « formations supérieures et recherche universitaire » (n° 150) ;
- « soutien de la politique de l'éducation nationale » (n° 214) ;
- « vie de l'élève » (n° 230) ;
- « vie étudiante » (n° 231) ;
- « performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » (n° 348) »
- « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n° 723).

#### III. Pour les subventions d'un montant de 30.000 euros et plus, et pour les opérations d'investissement d'un montant de 30.000 euros et plus, la délégation de signature consentie au II ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits des titres 5, 6 et 7 du budget du ministère que lorsque les opérations en cause auront été préalablement arrêtées par le préfet de la région d'Ile-de-France.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux subventions allouées au titre des crédits d'équipement pédagogique (premier équipement) du budget du ministère de l'éducation nationale.

## **ARTICLE 2 :**

Subdélégation de signature est également donnée à :

- **madame Corinne SCHITTENHELM**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge du pilotage budgétaire et des affaires juridiques, pour les décisions relevant des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 ;
- **madame Francette DALLE MESE**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de l'organisation scolaire, de la performance et des politiques éducatives pour les articles 1<sup>er</sup> et 3 ;
- **monsieur David BERAHA**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines pour les articles 1<sup>er</sup> et 3 ;
- **monsieur Vincent BENAVENT**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la modernisation, du numérique et de l'immobilier, pour les décisions relevant des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3.

## **ARTICLE 3 :**

Sont exclus du champ de la présente délégation les actes suivants, qui demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

## **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 6 juillet 2023.

## **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 19 juillet 2023

La rectrice de l'académie de Créteil

Signé

Julie BENETTI

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2023-07-01-00007

Arrêté n° 2023-16-RRA portant subdélégation de  
signature en matière d'ordonnancement  
secondaire

Arrêté n° 2023-16-RRA portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,  
RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS  
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié ;

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Christophe KERRERO, en qualité de recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 9 août 2022 nommant Madame Stéphanie VELOSO dans l'emploi de secrétaire générale de la région académique Île-de-France ;

VU l'arrêté ministériel en date du 23 décembre 2020 nommant Monsieur Éric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Île-de-France ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 nommant Madame Véronique FOUQUE dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

VU l'arrêté de la Première ministre du 14 juin 2023 portant détachement de Monsieur Pierre CAILLE-VUARIER, premier conseiller de chambre régionale des comptes, dans le corps des administrateurs de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche auprès du rectorat de la région académique d'Île-de-France, pour exercer les fonctions de responsable budgétaire et des emplois ;

VU la décision NOR MENF2036122S du 11 décembre 2020 et par laquelle le responsable de programme nomme le Recteur de la région académique Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable de budget opérationnel de programme et d'unités opérationnelles des programmes « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n° IDF-2020-12-24-004 du 24 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature est donnée à Madame Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Île-de-France, à Madame Véronique FOUQUE, adjointe à la secrétaire générale de la région académique Île-de-France et à Monsieur Pierre CAILLE-VUARIER, responsable budgétaire et des emplois de la région académique Île-de-France à l'effet de :

1. Recevoir et mettre à disposition les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
3. Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles ;
4. Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214).

## ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Éric QUENAULT, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Île-de-France ; à Madame Jeanne DELACOURT, conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ; à Madame Marieke CHOISEZ, responsable du pôle fonctions support et ;à et Madame Géraldine GAY, adjointe à la responsable du pôle fonctions support, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) dans les limites des crédits notifiés par le responsable d'unité opérationnelle et des attributions de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

## ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, de Madame Stéphanie VELOSO, secrétaire générale de la région académique Île-de-France, de Madame Véronique FOUQUE, adjointe à la secrétaire générale de la région académique Île-de-France et de Monsieur Pierre CAILLE-VUARIER, responsable budgétaire et des emplois de la région académique Île-de-France subdélégation de signature est donnée à Madame Nihal BOUKANTAR, adjointe au chef du service budgétaire et financier de la région académique Île-de-France, à l'effet de :

1. Mettre à disposition et de réallouer dans le PGI CHORUS entre les services responsables d'unités opérationnelles les crédits du budget opérationnel de programme régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) ;
2. Constaté les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214).

## ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, subdélégation de signature à l'effet de constater les services faits imputés sur l'unité opérationnelle de la région académique du BOP régional « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (n°214) est donnée à :

- Madame Marieke CHOISEZ, responsable du pôle fonctions support
- Madame Géraldine GAY, adjointe à la responsable du pôle fonctions support
- Madame Alice DARGOS, chargée de mission gestion financière
- Madame Karène ROBICHON, gestionnaire financière
- Monsieur Alex BLESCHECHET, gestionnaire financier
- Mme RIGAUD Maryelle, gestionnaire financière

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2022-151-RRA du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

**ARTICLE 6 :**

La secrétaire générale de la région académique Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 01 juillet 2023

***Signé***

**Le Recteur de la région académique d'Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de France**

Christophe KERRERO